

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 13 avril 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-31**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 13 avril 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 3 avril 2026.

Point de l'ordre du jour :

5.6. Bilan 2025 de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la présentation effectuée à la CFVU du 19 mars 2026,

Exposé de la décision :

Conformément au premier alinéa de l'article D 841-9 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver le bilan 2025 de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du bilan de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), conformément aux pièces jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 28
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 4	Votes exprimés : 28
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 15
	Pour : 28
	Contre : 0

Pièce jointe :

- bilan de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Fait à Tours,